

Règlement à détacher et conserver. Vide grenier 15 mars 2026

1. Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.
2. Ce vide grenier est strictement réservé aux particuliers. Aucun professionnel ne sera admis.
3. L'emplacement est de 2.00m x 3.00m.
4. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir d'une photocopie de leur carte d'identité ou de leur permis de conduire lors de l'inscription.
5. L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagnée d'une personne responsable de la manifestation.
6. L'installation des exposants aura lieu le matin de 6h00 à 8h00. L'accueil des visiteurs sera assuré de 8h00 à 17h00
7. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
8. Les organisateurs ne sont pas responsables ni des détériorations ni des vols.
9. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.
10. **Extrait de l'article L310-2 du code de commerce :** Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **deux fois par an au plus**.
11. Compte tenu de la réglementation en vigueur, les exposants ne peuvent proposer à la vente, des animaux, des biens d'alimentation ou des armes.
12. Les exposants pourront se restaurer sur place, un bar et une vente de sandwichs seront assurés par les organisateurs.
13. La réservation ne pourra être enregistrée qu'en présence de tous les documents demandés et du paiement.
14. Les emplacements sont loués sans table ni banc
15. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Découper selon le pointillé et conserver la partie du haut.



Demande de réservation pour le « vide grenier » organisé par l'association « les p'tites fripouilles » à renvoyer au plus tard le 08 mars 2026

A compléter et à renvoyer à : Mme Buton Géraldine 33 rue de Beauvoir 85300 Sallertaine *

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né (e) le Département : Ville :

Adresse :

..... Code postal Ville :

Tél : mail :

Nombre d'emplacements Total.....

Et déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant (e)
- Vendre que des objets personnels et usagers (Article L310-2 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

(Article R321-9 du code pénal)

Fait à : Le

Signature

Joindre :* Une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité

* Chèque libellé à l'ordre de «
Les p'tites fripouilles »

* Le présent coupon daté et signé

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail

Réservez aux
particuliers

Vide grenier

Dimanche 15 mars 2026

Salle le grand palais de la foire à
CHALLANS
8h00 à 17h00

Organisé par « Les p'tites fripouilles »
Association des assistantes maternelles agréées de Challans et son canton

Entrée gratuite pour les visiteurs
10€ l'emplacement de 2.00m x 3.00m intérieure

Imprimé par nos
soins. Ne pas jeter
sur la voie publique